

Initiative populaire fédérale «Halte à la construction de centrales nucléaires (moratoire)»

Examen préliminaire

La Chancellerie fédérale suisse,

après examen de la liste de signatures présentée le 30 juillet 1986 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Halte à la construction de centrales nucléaires (moratoire)»;

vu les articles 68 et 69 de la loi fédérale du 17 décembre 1976¹⁾ sur les droits politiques,

décide:

1. La liste de signatures à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Halte à la construction de centrales nucléaires (moratoire)», présentée le 30 juillet 1986, satisfait, quant à la forme, aux exigences de la loi; elle contient les indications suivantes: le canton et la commune politique où le signataire a le droit de vote, le titre et le texte de l'initiative ainsi que la date de sa publication dans la Feuille fédérale, une clause de retrait sans réserve, la mention selon laquelle celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures à l'appui d'une initiative populaire est punissable, ainsi que les noms et adresses d'au moins sept auteurs de l'initiative. L'Assemblée fédérale ne se prononcera sur la validité de l'initiative que lorsque celle-ci aura abouti.
2. L'initiative populaire peut être retirée sans réserve par une décision prise à la majorité simple des auteurs suivants:

Présidence:

1. Bauer-Lagier Monique, conseillère aux Etats, Genève 30, 1213 Onex
2. Euler Alexander, Nationalrat, Sevogelstr. 19, 4052 Basel
3. Jaeger Franz, Dr., Nationalrat, Etzelbüntstr. 35, 9011 St. Gallen
4. Salvioni Sergio, Dott., consigliere nazionale, 6653 Verscio

Membres:

5. Balastèr Anna-Maria, Bionstr. 14, 8006 Zürich
6. Belser-Bardill Eduard, Ständerat, Weiherhofstr. 29, 4415 Lausen
7. Binswanger Hans Christoph, Prof. Dr., Guisanstr. 15, 9010 St. Gallen

¹⁾ RS 161.1

8. Bodenmann Peter, Stadtrat, Nordstr. 39, 3900 Brig
9. Borel François, conseiller national, Trois-Portes 5, 2006 Neuchâtel
10. Brélaz Daniel, conseiller national, rte Prilly 12, 1008 Lausanne
11. Dünki Max, Nationalrat, Spielhofweg 7, 8942 Oberrieden
12. Fetz Anita, Nationalrätin, Utengasse 29, 4058 Basel
13. Fontaine Claire-Lise, 12, Arche, 1880 Bex
14. Fornallaz Pierre, Prof., Schwengistr. 12, 4438 Langenbruck
15. Günter Paul, Dr. med., Nationalrat, Hubel, 3805 Goldswil
16. Guntern Pius, Grossrat, Scalettastr. 143, 7000 Chur
17. Gurtner Barbara, Nationalrätin, Sulgenheimweg 17, 3007 Bern
18. Jaccard Jean-Pierre, Schufenholzweg 12, 4302 Augst
19. Maeder Herbert, Nationalrat, Michlenberg 241, 9038 Rehetobel
20. Meier Gerold, Grossrat, im untern Berg 185, 8211 Dörflingen
21. Meizoz Bernard, conseiller national, Boisy 22, 1004 Lausanne
22. Morier-Genoud Jacques, Dr., ch. de Chandieu 6, 1006 Lausanne
23. Nissim Haïm, député au Grand Conseil, Rue des Asters 6, 1202 Genève
24. Odermatt Regula, Huob, 6370 Stans-Oberdorf
25. Oester Hans, Prof. Dr., Nationalrat, Drusbergstr. 36, 8053 Zürich
26. Ott Heinrich, Prof. Dr., Nationalrat, Pfaffenrainstr. 46, 4103 Bottmingen
27. Perdrizat Daniel, Beaux-Arts 1, 2000 Neuchâtel
28. Petitpierre Gilles, Prof. Dr., conseiller national, Bourg de Four 7, 1204 Genève
29. Portmann Heidi, Nullenweg 31, 4144 Arlesheim
30. Rebeaud Laurent, conseiller national, ch. Verseuse 8, 1219 Aïre
31. Rohrbach Peter, Lentulusrain 24, 3007 Bern
32. Salfinger Kurt, Langenthalstr. 86, 4932 Lotzwil
33. Schneider Hans, Grossrat, Ob. Katzenstirnweg 393, 4314 Zeiningen
34. Seiler Rolf, Nationalrat, Regensdorferstr. 30, 8049 Zürich
35. Spillmann Werner, Dr., Gladbachstr. 41, 8044 Zürich
36. Stalder Oswald, Hüenenbergstr. 16, 6006 Luzern
37. Tognola Enzo, Dott., Via delle Vigne 18, 6648 Minusio
38. Tschopp Peter, Prof. Dr., ch. de la Troupe 13, 1253 Vandœuvres
39. Weder Hansjürg, Nationalrat, Tüllingerstr. 62, 4058 Basel
40. Wehrli Bernhard, Dr., Hubschberg, 8714 Feldbach
41. Wick Hugo, Dr. med., Nationalrat, Dornacherstr. 276, 4053 Basel
42. Zingg Monica A., Hubelweg 15, 3098 Köniz.

3. Le titre de l'initiative populaire fédérale «Halte à la construction de centrales nucléaires (moratoire)» remplit les conditions fixées à l'article 69, 2^e alinéa, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques.

4. La présente décision sera communiquée au comité d'initiative, président: M. Alexander Euler, conseiller national, Sevogelstrasse 19, 4052 Bâle, et publiée dans la Feuille fédérale du 19 août 1986.

5 août 1986

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, e.r. Casanova

**Initiative populaire fédérale
«Halte à la construction de centrales nucléaires (moratoire)»**

L'initiative a la teneur suivante:

La constitution fédérale est complétée comme il suit:

Dispositions transitoires art. 19 (nouveau)

Durant les dix ans suivant l'acceptation par le peuple et les cantons de la présente disposition transitoire, aucune autorisation générale ni autorisation de construire, de mise en service ou d'exploiter au sens du droit fédéral, ne sera accordée pour de nouvelles installations destinées à la production d'énergie atomique (centrales nucléaires ou réacteurs servant à la production de chaleur). Sont considérées comme nouvelles les installations de ce type pour lesquelles l'autorisation de construire prévue par le droit fédéral n'a pas été accordée avant le 30 septembre 1986.